|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/MP.EIA/2020/9/Corr.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale23 novembre 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur
l’évaluation de l’impact sur l’environnement
dans un contexte transfrontière

**Huitième session**

Vilnius, 8-11 décembre 2020

Points 3 b) et 8 b) de l’ordre du jour provisoire

**Questions en suspens : projets de décision de la Réunion
des Parties à la Convention**

**Adoption des décisions : décisions à adopter
par la Réunion des Parties à la Convention**

 Lignes directrices sur l’applicabilité de la Convention s’agissant de la prolongation de la durée
de vie des centrales nucléaires

 Élaborées par le groupe de travail spécial

 Rectificatif

 Paragraphe 63, *Option 2*

*Au lieu de* « [Tous les types d’accidents, y compris les accidents hors dimensionnement et liés aux conditions additionnelles de dimensionnement, qui ne peuvent être pratiquement éliminés ou sont considérés avec un niveau de certitude élevé comme extrêmement improbables …] » *lire*

«[Tous les types d’accidents, y compris les accidents hors dimensionnement et liés aux conditions additionnelles de dimensionnement, qui ne peuvent être pratiquement éliminés ou **ne sont pas** considérés avec un niveau de certitude élevé comme extrêmement improbables …] ».